



REGLEMENT 48^{ème} Foulées PERRIER - VERGEZE



Art 1 : ORGANISATION :

L'Association Sportive Source Perrier de Vergèze organise les 48^{èmes} Foulées PERRIER (5 km, 10 Km, et 17 km des courses enfant et marche nordique). Règlement : Commission Nationale des courses hors stade en France. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de séquelle physiologique suite à la participation à cette course pouvant survenir aux coureurs, officiels ou tiers, avant, pendant ou après l'épreuve. Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile prise auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.
ATTENTION : Toute personne peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage.

Art 2 : PARCOURS :

Les parcours de 5 & 10 & 17 Km (départ 16h) sont conformes au règlement FFA et le parcours Marche Nordique 10 km (départ 16h10). Le départ se fera Chemin de Boissières à Vergèze, l'arrivée au stade Stéphane Diagana à Vergèze.
Parcours ouverts à la circulation, chaque participant doit respecter le code de la route et obtempérer à toutes personnes chargées de faire respecter le présent règlement ; il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Art 3 : INSCRIPTIONS :

L'épreuve du 5 Km est ouverte à partir de la catégorie MINIME jusqu'à la catégorie MASTER, le 10 Km de CADET à MASTER et le 17 km de JUNIOR à MASTER. Pour participer aux épreuves il faut obligatoirement. Une licence sportive FFA ou le PPS (parcours prévention santé) validité moins de 3 mois, disponible sur le site de la FFA - PPS. Les inscriptions s'effectuent de façon suivante sur le site internet [Endurance Chrono](#), en ligne en réservant votre dossard.

ATTENTION : clôture des inscriptions le Jeudi 3 avril 2025 à minuit.

IMPORTANT : Toute inscription sera considérée comme incomplète si elle ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété
- Paiement des droits d'engagement (carte bancaire)
- Copie de votre licence en cours de validité ou PPS en cours de validité.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 4 : ENGAGEMENTS :

Droits d'engagement 17 km : 20 € - 10 Km : 15 € - 5 Km : 10 € - Marche nordique : 15 €.

Aucun transfert n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être lisible lors de la course sous peine de disqualification. **Règlement** : chèque à l'ordre d'ASSP Vergèze.

Art. 5 : ANNULATION :

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'épreuve. Ils se réservent le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger ou tous cas de force majeure. Cette annulation se fera sans remboursement des droits d'inscription versés.

Art. 6 : RETRAIT DES DOSSARDS :

Les dossards seront à retirer au stade Stéphane Diagana le 5 avril 2025 à partir de 14 heures

Art. 7 : RAVITAILLEMENTS :

Sur le 17 km : 1 ravitaillement puis semi autonomie et 1 ravitaillement à l'arrivée. Sur le 10 Km et la marche nordique, 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée. Sur le 5 Km, un ravitaillement à l'arrivée.

Art. 8 : CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage sera effectué par un chronométrateur officiel. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce.

Art. 9 : RECOMPENSES :

Lot à tous les coureurs présents & lot par tirage au sort

Courses enfants : pour les BE et MI : Coupes aux trois premiers (filles et garçons)

Animation pour les BA, EA et PO : Médailles pour tous

Courses des 5, 10, 17 Km et Marche Nordique :

Coupe et lot aux 3 premiers et premières au scratch *** Coupe et lot aux 3 premiers et premières des catégories : Minime, Cadet, Junior, Espoir, Coupe et lot aux premiers et premières des catégories Sénior, Master (M0, M1, M2, M3, M4 etc) non cumulatif avec le classement au scratch. *** Coupe au club le plus représenté *** Coupe et lot au premier et première Vergézois.

Art. 10 : DROIT A L'IMAGE :

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias à utiliser les images et vidéos prises le jour de l'épreuve.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans restriction.

Fait à Vergèze le...../...../2025, « Lu et approuvé »

Signature du participant

Signature des parents pour les mineurs